



Formations-Prévention-Sécurité Secourisme



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

0692658764

DA 9798 308309 97

Formation MAC PRAP IBC : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (Industrie Bâtiment Commerce)

Prérequis : être titulaire de la certification **PRAP IBC** depuis moins de deux ans.

Public visé : Acteur PRAP à jour de sa certification initiale

Objectifs pédagogiques :

Mettre à jour ses compétences d'Acteur PRAP IBC afin de conserver sa certification et redynamiser la démarche de prévention de sa structure.

L'issue de la formation, l'acteur aura actualisé ses compétences afin :

- De se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- D'observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- De participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention

Modalités pédagogiques :

La formation est animée par un formateur PRAP IBC certifié par l'INRS

Alternance de plusieurs méthodes inductives et déductives complétées par de la démonstration et de l'entraînement.

PROGRAMME :

1. Comprendre l'intérêt de la prévention

2. Connaître les risques de son métier

3. Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain

4. Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

5. Proposer des améliorations de sa situation de travail

6. Faire remonter l'information aux personnes concernées

7. Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Evaluation certificative :

L'évaluation se fait individuellement sous forme d'une mise en situation (observer et analyser une situation de travail).

Les grilles d'évaluations sont fournies par l'INRS. Un nouveau certificat d'acteur PRAP IBC est délivré après validation des compétences avec une durée de validité de deux ans.

Les modalités d'évaluation sont imposées par l'INRS

Groupes de 4 à 10 stagiaires

Après le PRAP IBC : Possibilité de suivre (sous certaines conditions) la formation « formateur PRAP »

Durée de la formation : 1 jour (7 heures)

Tarif : 140 € par stagiaire